

Introduction

La recherche à l'origine de cet ouvrage se déploie dans une période charnière marquée par la prise de conscience collective des enjeux environnementaux contemporains, et par la nécessité de mettre en œuvre des stratégies permettant d'y répondre durablement. En parallèle, l'industrie audiovisuelle dans son ensemble² fait face à un changement d'orientation avec une forte augmentation du nombre de contenus à l'échelle internationale, articulée aux évolutions, également majeures, des modes de production, de diffusion et de consommation. Indéniablement, le contexte interroge la relation de cette industrie à l'environnement. Les évolutions les plus récentes, encore multiples et indéterminées, laissent cependant espérer une ère de production et de consommation plus consciente, plus respectueuse de l'environnement, qui questionne en profondeur les pratiques établies et qui accompagne d'ores et déjà l'exploration de voies nouvelles, sensibles et plurielles, en faveur d'une soutenabilité forte.

Dès 1972, le rapport *Meadows*³ alerte sur les impasses d'une croissance infinie dans un monde limité matériellement. Depuis, de nombreux engagements ont été pris. À l'échelle planétaire, ce sont notamment des objectifs quantifiables et des stratégies visant à atténuer le poids des activités humaines sur la terre. En 2015, les Nations-Unies formulent les *17 Objectifs de Développement*

² Nous entendons par industrie audiovisuelle les activités des images animées sonores au sens large, incluant le cinéma, la télévision, la vidéo, la publicité.

³ Club de Rome, Rapport *Meadows* du Club de Rome, Donella Meadows, Dennis Meadows, Jørgen Randers et William W. Behrens III, 1972.

*Durable*⁴ pour orienter nos réponses à des réalités et des perturbations de plus en plus sensibles : le changement climatique, la dégradation des écosystèmes, la pauvreté, les disparités sociales et les situations de vulnérabilité occasionnées par ces mutations, souvent imprévisibles et sidérantes. L'année suivante, l'*Accord de Paris*⁵ est signé, engageant ses membres à contenir le réchauffement climatique sous 2 °C d'augmentation par rapport aux niveaux préindustriels, avec l'objectif ambitieux d'un plafond à 1,5 °C, en visant la neutralité carbone d'ici à 2050.

L'industrie audiovisuelle et cinématographique est directement concernée par ces impératifs. Le secteur a une responsabilité indéniable sur la façon dont il produit ses contenus. Pour respecter les objectifs de l'*Accord de Paris*, le secteur audiovisuel doit aujourd'hui réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030⁶ par rapport à 1990. D'après une étude Ecoprod, la perspective d'atténuation des émissions de gaz à effets de serre (GES) du secteur correspondrait à une diminution de 2,16 % à 3,96 % par an entre 2020 et 2030.

Au début des années 2020, l'audiovisuel français émet chaque année 1,7 million de tonnes d'équivalent CO₂ (incluant le cinéma, la télévision, la publicité, le streaming, l'archivage et les projections)⁷, et 18 % de ces émissions sont directement liées à la production au sens large (développement, pré-production, tournage et post-production). Des pratiques plus sobres, des actualisations et des évolutions organisationnelles doivent être mises en place pour réduire l'empreinte de ce processus de production. Des changements importants devront aussi intervenir à différents niveaux, allant de la législation aux modèles de financement, en passant par la formation et les institutions centrales de ce monde. En outre, le secteur audiovisuel joue un rôle crucial dans la sensibilisation des publics. Les récits ont depuis toujours un effet significatif sur la formation des perceptions, des représentations, des valeurs et des formes de vie.

En 2021, le ministère de la Transition écologique déploie le plan *Action Climat*⁸ qui offre une feuille de route pour accompagner l'atténuation des

⁴ United Nations, *17 Goals to transform our world*, 2015.

⁵ L'Accord de Paris, *Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique*, 2021.

⁶ Commission Européenne, *Le Pacte Vert pour l'Europe ?* 2020.

⁷ Étude Ecoprod de novembre 2020, *Environnement et climat : de nouveaux enjeux pour les acteurs de l'audiovisuel*.

⁸ Ministère de la transition écologique, *Plan d'action Climat*, 2021, 66 p.

empreintes des différents secteurs concernés et l'adaptation des filières aux changements rapides qui atteignent aujourd'hui toutes les strates de nos sociétés. En parallèle, plusieurs actions du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance sont amorcées pour la budgétisation du développement durable dans l'élaboration et la conduite des politiques publiques. Il s'agit de préparer la transition environnementale du tissu productif, et de mobiliser le secteur bancaire et financier en ce sens⁹. Dans un même élan, pour lutter contre le *greenwashing* et mettre la transition au cœur des dispositifs de communication, l'ADEME publie en 2020 un *Guide de la communication responsable*¹⁰.

Au niveau réglementaire, pour le secteur audiovisuel et cinématographique, le CNC annonce le *Plan Action !*, qui comprend l'éco-conditionnalité des aides à la réalisation de deux bilans carbone : un bilan carbone prévisionnel, en amont des tournages ; un bilan carbone effectif, au terme des tournages. L'éco-conditionnalité concerne toutes les œuvres en prises de vue réelles, fictions et documentaires, longs-métrages et courts-métrages, films, séries ou unitaires, financés par le CNC. Cette mesure s'est installée de manière progressive sur l'année 2023 pour devenir obligatoire au 1^{er} janvier 2024. En 2025, l'obligation porte sur la réalisation et la transmission de deux bilans carbone, sans obligation de résultat pour la réduction des empreintes.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les grands groupes, dont ceux de l'industrie audiovisuelle, sont soumis à différentes obligations inscrites dans la CSRD : une obligation de reporting extra-financier pour les grandes entreprises, les PME cotées en bourse, ou encore les entreprises concernées par des évolutions relatives à la comptabilité de leurs émissions avec le décret BEGES, encadré par l'article L. 229-25 du code de l'environnement.

Le lancement d'une phase 2 du *Plan Action !* en 2025 a permis au CNC de mesurer également les engagements avec des pratiques écologiques déjà mises en place sur 87 % des lieux de travail en 2023 soit une évolution rapide des pratiques en place puisqu'en 2022 la moitié (52 %) des répondants avaient mis en place de nouvelles pratiques¹¹.

⁹ Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, *Plan d'action pour le Climat*, 2021, 98 p.

¹⁰ ADEME, *Guide de la communication responsable*, 2020, 10 p.

¹¹ "2022-2024 : bilan du Plan ACTION !", CNC, 2025.

Ce Plan Action ! 2 a été introduit par un président du CNC dont les formulations méritent d'être citées en termes d'énonciation prospective :

« Ce qui se passe derrière la caméra a un impact sur ce qui se passe devant », rappelle Gaëtan Bruel, actuel président du CNC, avant de marteler qu'« il faut faire du cinéma et de l'audiovisuel le terrain d'une prise de conscience ». Le mot de la fin de son introduction indique le cap du reste de la journée. Il parle de « procéder avec une forme de douceur, mais une douceur qui doit être implacable. Le temps presse ».

Cette politique publique d'éco-responsabilité de la production cinématographique et audiovisuelle s'exerce à la fois au plan des organisations et des collectifs au travers d'un cadrage réglementaire, mais également par la mise au point d'une normalisation de l'éco-production avec un organisme tel que l'AFNOR¹² et les expertises notamment d'Ecoprod et de plus de 130 professionnels mobilisés.

Ce cadre economico-juridique peut être élargi à l'Europe avec le déploiement du « Green Deal », Pacte Vert pour l'Europe lancé en décembre 2019 et en 2021 la loi européenne pour le climat engageant l'EU dans une trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050.

Pour parachever cette contextualisation, il faut mentionner que la filière cinématographique et audiovisuelle dans son ensemble se trouve concernée par cette politique publique d'écologisation du secteur depuis la production jusqu'à la diffusion, telles les actions concernant l'exploitation en salles soumises à des coûts énergétiques notamment¹³.

En parallèle, un écosystème prend forme pour accompagner la transition du secteur, animer des groupes de réflexion, fournir des outils et des occasions de formation adaptées. En France comme à l'international, des systèmes de

¹² La spécification dite « Afnor Spec 2308 » propose un mode d'emploi qui vise à encourager des pratiques durables et responsables dans les productions. Il est divisé en 7 chapitres thématiques (comme l'énergie, la biodiversité, l'inclusion, etc.). Il s'appuie sur 28 critères d'action hiérarchisés en 3 niveaux d'engagement. Pour atteindre un niveau, il faut en avoir coché tous les critères sans exception ainsi que ceux des niveaux inférieurs. Parmi les actions proposées : plan de mobilité, sensibilisation au recrutement inclusif, calcul de l'empreinte carbone, réduction de la viande dans les repas, et réemploi des décors. A noter la convergence entre cette spécification et le Label Ecoprod autour de 28 critères communs.

¹³ Cf. l'article de Clémence Allamand et Anne-Laure George-Molland (2024). « La filière cinématographique française face aux enjeux écologiques ». *Culture e Studi del Sociale*, 9(2).

partage d'informations, de quantification des émissions ou de labellisation se développent. Des structures de conseil en transition, propres à l'industrie audiovisuelle, voient le jour. Certains acteurs politiques et certains regroupements de diffuseurs mettent leurs ressources et leur influence au service de la transition du secteur.

1. Contexte institutionnel de l'étude

Cet ouvrage est le fruit d'un travail de recherche réalisé en 2023 et 2024 par des enseignants-chercheurs et des membres d'Ecoprod ainsi que de son équipe permanente.

Créé en France en 2009, Ecoprod offre en France au secteur et ses professionnels des outils pratiques pour mettre en place des démarches de responsabilité socio-environnementale. Face aux sollicitations de plus en plus nombreuses du secteur, les membres historiques du collectif, les groupes France Télévisions, TF1, Canal+, Film Paris Région, la CST et Audiens ont décidé, en 2021, de restructurer le collectif en association pour lui permettre de renforcer son ampleur, tout en s'appuyant sur le travail déjà effectué. En deux ans d'existence, l'association a connu une croissance exponentielle et a été rejointe par plus de 370 sociétés, parmi lesquelles des sociétés de production, des diffuseurs, des prestataires, des sociétés de conseil, des institutions, des écoles, etc. Les membres participent à des groupes de réflexion et au développement d'outils pour faciliter et soutenir durablement la transition environnementale du secteur. L'association a notamment développé des formations certifiantes pour les professionnels de l'audiovisuel et du cinéma, construit un calculateur carbone, Carbon'Clap, homologué par le CNC et le méta-référentiel de l'Union des Marques, un guide de l'éco-production, des fiches pratiques, un guide des tournages en milieu naturel et le premier guide pour l'animation responsable.

Parmi les outils conçus et mis en place pour favoriser le mouvement de transition des productions audiovisuelles, le *Label Ecoprod*. Permettant de certifier la démarche éco-responsable d'une œuvre audiovisuelle ou publicitaire, ce label s'appuie sur quatre-vingts critères correspondant aux actions qui peuvent être mises en place au cours du processus de production. En validant plus de 65 % de ces critères, la production peut prétendre à une labellisation, en passant par un audit indépendant effectué par Afnor Certification. Ce label s'inscrit dans

l'optique de l'adoption de standards communs et de pratiques durables au sein de l'industrie et, plus largement, d'une meilleure compréhension des enjeux de l'éco-production en vue de la démocratisation de ces pratiques.

Pour contribuer à une meilleure compréhension des enjeux environnementaux dans le secteur du cinéma, de l'audiovisuel et de la publicité, Ecoprod crée de nombreux partenariats qui permettent de produire des recherches et des études précises sur ces questions. L'ambition est simple et modeste : permettre aux productions qui initient une démarche d'éco-production de disposer de repères précis relatifs aux évolutions organisationnelles des équipes, aux besoins technologiques ou institutionnels, aux agencements relationnels, sociaux et temporels, mais aussi aux réalités économiques induites par de telles démarches.

Si le secteur de l'audiovisuel a d'ores et déjà entamé sa transition, à travers l'implication de nombreuses structures auprès de l'association Ecoprod, tous les acteurs ont désormais besoin d'une vision plus précise et concrète des implications multiples, des engagements et du travail requis pour concevoir et démocratiser l'éco-responsabilité dans la fabrication des œuvres et des programmes audiovisuels.

Cette coopération scientifique vise ainsi à étudier les effets pratiques, organisationnels, sociaux et matériels, des démarches environnementales pionnières - les réalisations pilotes pour la première version du label - sur les processus de production. Dès le début, l'enquête vise à mieux comprendre ce qui favorise ou ralentit la généralisation de telles pratiques.

Trois dimensions structurent ce travail : sociale, économique et environnementale. Nous mettons en exergue la complexité, l'interdépendance et la sensibilité requises pour favoriser la transition écologique du secteur, dans des réalisations justes, équitables, réciproques et partagées. Avec la dimension sociale, nous explorons les implications humaines et organisationnelles de la transition. Avec le versant économique, nous étudions les implications financières de l'éco-production et la question des budgets. Enfin, concernant le volet environnemental, nous essayons de comprendre comment l'organisation des tournages est susceptible d'engendrer un autre rapport aux milieux, aux espaces, aux infrastructures et aux écosystèmes.

Autant à l'échelle française qu'à l'échelle européenne, il existe un besoin urgent et partagé de créer un socle de connaissances scientifiques relatives aux difficultés ou bénéfices d'une démarche d'éco-production. Pour tâcher d'y répondre, Ecoprod a initié au début de l'année 2023 un projet d'étude d'impact

en collaboration avec l'IRCAV (Institut de Recherche sur le Cinéma et l'Audiovisuel, Université Sorbonne Nouvelle), la Clermont School of Business (CleRMa), le MSC Stratégie et Design pour l'Anthropocène (Clermont School of Business), ainsi que le LIED (Laboratoire Interdisciplinaire des Énergies de Demain, UMR 8236). Cette démarche a été soutenue par l'ADEME.

2. Positionnement de la démarche d'enquête

Secteur central des « industries de l'imaginaire », le cinéma et l'audiovisuel occupent une place particulièrement symbolique et importante parmi tous les autres champs concernés par la redirection écologique. Les savoirs et les pratiques qui sont mis en œuvre, expérimentés et inventés pour répondre aux évolutions nécessaires de la chaîne de production requièrent à la fois investissement, implication et efforts communs pour une transition vers une production plus sobre et circulaire, nécessitant des arbitrages, des décisions, des engagements et des expériences particulières.

La sobriété, en termes de consommations énergétiques ou matérielles, mais aussi la relocalisation des tournages, la recherche d'initiatives en matière de tri et de réemploi, le soin accordé au respect de la biodiversité dans le monde vécu et concret des milieux où sont tournées les images-sons, et la démarche d'éco-production dans son ensemble, engagent un secteur hors de l'économie linéaire, expansive et gaspilleuse, comme de sa trajectoire « business as usual » qui montre des signes patents d'un caractère à la fois insoutenable et obsolète.

Les tournages en éco-production supposent, comme nous le verrons, un gain en savoirs et en compétences, du temps, de l'implication et des marges importantes de créativité pour les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Avec l'éco-production, ce secteur explore ses dépendances et s'oriente peu à peu vers des économies circulaires, des renoncements aussi, mettant à l'épreuve et au travail les connaissances et savoir-faire à cultiver, puis à transmettre. L'éco-production, ce sont alors l'ensemble des arbitrages à réaliser dans ce contexte d'ouverture, de disponibilité et d'expérimentation.

Avec cette enquête, nous voulons faire une place à l'émergence, à l'acceptation et à l'épreuve d'une situation de désorientation pour les professionnels du cinéma concernés par ces questions. Nous accordons une attention particulière à ces situations dans lesquelles des pratiques, des outils, des façons de percevoir ou de s'orienter ne fonctionnent plus, ou imparfaitement.

L'apprentissage émerge alors dans la désorientation et l'incertitude d'acteurs, de personnes ou de collectifs, en prise avec des altérations significatives qui menacent ou fragilisent leurs conditions d'existence, pour les activités dont ils dépendent.

Ce travail d'enquête résiste aux approches linéaires de l'apprentissage fondées sur l'impératif de transmission et d'acquisition de contenus, en soulignant l'importance de l'expérience dans le monde des choses empiriques. Les gestes, les professions, les milieux et les pratiques nécessitent de prendre au sérieux l'incertain, l'imprévisible et l'ouverture à ce qui peut advenir.

L'enquête, en ce sens, peut consister à prendre soin des dimensions affectives ouvertes dans des situations d'incertitude où l'issue n'est plus prévisible. Il s'agit alors d'aborder le processus d'enquête depuis ces situations indéterminées qui affectent les expériences des communautés concernées. Les cadres, les cartes et les repères de l'apprentissage ne sont pas définis à l'avance. Il s'agit moins de chercher d'emblée des remèdes que de tenter d'habiter une situation en se rendant attentif aux possibilités latentes contenues dans les conjonctures présentes de désorientation. Une telle approche consiste à laisser aux préoccupations, aux hésitations et aux expériences la possibilité d'indiquer de nouvelles perspectives, en intensifiant la réalité, l'importance et la part d'inachèvement à l'œuvre dans ces milieux.

Les mutations imprévisibles du climat, les situations de disparition et d'indisponibilité de certaines réalités du monde, invitent à réhabiliter de telles expériences d'enquête, en deçà des récits globaux de l'anthropocène qui tendent à capturer l'ensemble des humains et des non-humains de façon indifférenciée.

Une telle perspective permet d'entretenir et d'encourager des expériences situées, en prise avec des réalités fluctuantes, hésitantes et incertaines, en deçà des représentations – scientifiques, techniques ou gestionnaires – qui deviennent inopérantes. La connaissance se développe alors depuis des situations spécifiques d'apprentissage, dans les termes des enquêtes que les publics concernés se proposent de mener et des effets de perception qui se développent à ces occasions¹⁴. Il ne s'agit plus d'apprendre à résoudre des problèmes abstraits ou identifier des solutions génériques, mais plutôt de se laisser appeler

¹⁴ Bonnet Emmanuel et Ben Kemoun Nathan, 2024. Se laisser affecter par les milieux troublés pour repeupler l'enquête. Le cas d'un dispositif pédagogique dans une Réserve Naturelle. Conférence Anthropocène et Organisation. Clermont-Ferrand. Juin 2024.

dans le travail d'élaboration de savoirs situés, en relation intime et continue avec celles et ceux qui évoluent dans ce milieu, et tentent d'y construire des réponses ajustées.

3. Problématique

Avec l'évolution des politiques publiques et des réglementations environnementales (Green Deal, SNBC¹⁵, CSRD¹⁶ etc.) – notamment la mise en place de l'éco-conditionnalité des aides, comme celles du CNC¹⁷ en France à partir de janvier 2024, le secteur audiovisuel s'inscrit dans une possible inflexion. Ce mouvement engage l'ensemble des professions à questionner leurs attachements, leurs savoir-faire, leurs dépendances et leurs pratiques, pour cultiver des formes de production mieux réfléchies, plus économes en ressources et en énergie, plus respectueuses des milieux

Les chercheurs en archéologie des médias Stephen Rust, Salma Monani et Seán Cubitt rappellent, dans leur ouvrage paru en 2002, combien « le cinéma est devenu impensable en dehors de sa dépendance à l'égard de l'exploitation minière, de la production d'électricité et de la fabrication, avec leur cortège de pollutions, des opérations logistiques et des chaînes d'approvisionnement mondiales avec des empreintes écologiques massives, des infrastructures matérielles et techniques ayant des conséquences directes sur le monde physique, et du problème des déchets »¹⁸.

L'exemple le plus couramment cité à cet égard est celui du film *Avatar*, pour le volet le plus récent de la saga, qui fait l'objet de nombreuses

¹⁵ Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBS).

¹⁶ Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) a pour ambition d'harmoniser le reporting de durabilité des entreprises et d'améliorer la disponibilité et la qualité des données environnementales, sociales et de gouvernance.

¹⁷ Pour plus d'informations, voir : https://www.cnc.fr/a-propos-du-cnc/le-plan-action-politique-de-transition-ecologique-et-energetique-des-secteurs-du-cinema-de-l-audio-visuel-et-des-industries-techniques_1850685

¹⁸ "Cinema has become unthinkable apart from its dependence on mining, electricity generation, and fabrication with their attendant pollution, on global logistical operations and supply chains with massive ecological footprints, on material and technical infrastructures with direct consequences in the physical world, and on the problem of waste" in Rust, Salma Monani, Seán Cubitt (dir.), *Ecocinema Theory and Practice 2*, New York, Routledge, 2022, pp. 1-2.

controverses¹⁹ particulièrement éclairantes pour comprendre la façon dont l'industrie cinématographique est prise en étau entre des préoccupations sociétales importantes – en particulier du côté des équipes artistiques et de la création – et des réalités matérielles inscrites dans une industrie qui a contracté des dépendances importantes aux énergies fossiles, aux technologies de pointe et aux économies les plus polluantes, gaspilleuses et inconséquentes. Une industrie qui produit rapidement, consomme beaucoup, pollue et pèse matériellement sur le monde, imbriquée à de nombreuses autres industries où l'équipement et l'armature technologique requis sont importants.

Les tournages impliquent une grosse part de logistique, énergivore et émettrice, qui interroge bon nombre de professionnels aujourd'hui. Cette logistique inclut le déplacement d'équipements et de personnes, que certains professionnels n'hésitent pas à comparer à un « cirque » voire à une « fête foraine ». Cette organisation du travail n'a pas d'équivalent par ailleurs puisqu'elle consiste à déplacer et faire vivre un certain nombre de personnes, différentes expertises et professions, pendant la durée du tournage dans une certaine indépendance et un certain confort matériel. En symétrie, on observe et déplore une indifférence aux milieux de tournage, souvent considérés comme de simples paysages, décors ou surfaces où fabriquer les images-sons dont la réalisation a besoin. Ce semblant d'autonomie matérielle redouble en réalité les dépendances du secteur vis-à-vis des équipements, des prestataires et des économies polluantes qui participent de leur existence.

Plus le monde des tournages se pense indépendamment des milieux sociaux, matériels, écologiques, plus ses dépendances vis-à-vis de la technologie, de la matérialité et de l'énergie augmentent. C'est là tout le paradoxe d'un monde *fabriqué à l'intérieur du monde*²⁰ : son autonomie apparente et son

¹⁹ Ces controverses insistent sur le paradoxe d'une création d'univers alternatifs toujours plus foisonnants en faune et flore luxuriantes comme un substitut désirable à l'appauvrissement effectif du monde, la disparition des espèces et l'érosion de la biodiversité, alors même que ces productions ont un poids environnemental important et participent aussi de cette destruction.

²⁰ Gwenaële Rot, *Planter le décor. Une sociologie des tournages*. Presses de Sciences Po, 2019. Voir en particulier le chapitre « Créer un milieu intérieur » qui narre de nombreuses situations de tournage comme un « champ de bataille » : « Dès lors que les équipes de films sortent des studios, plus le tournage entre en interférence avec son environnement, plus l'enjeu à apprivoiser le milieu associé au sein duquel le cinéma s'encastre est stratégique ».

fonctionnement autarcique participent pleinement de son caractère vorace, gaspilleur et polluant.

L'éco-production intervient précisément à cet endroit : comment l'audiovisuel et le cinéma sont-ils aujourd'hui attachés, dépendants, reliés et conditionnés par certaines réalités devenues problématiques, épineuses, inconfortables et non-soutenables ? Comment réencastrer le cinéma et l'audiovisuel dans des réalités matérielles moins nombreuses, plus légères et plus circulaires, en admettant la nécessité de faire exister ces professions sur des bases matérielles résolument plus modestes et plus économes, plus durables et mieux mutualisées ?

La production est depuis ses origines associée à un univers d'abondance, de possibilités, d'excès et de célébration. Un univers insoutenable, par défaut, pourrait-on dire, dans la mesure où c'est un monde à l'intérieur du monde que le cinéma et l'audiovisuel requièrent pour exister, un monde qui utilise depuis longtemps le reste du monde comme un paysage disponible pour fabriquer des images-sons, sans s'imposer une logique de réciprocité vis-à-vis des milieux où cela a lieu²¹. Comme l'explique l'un des professionnels qui s'est exprimé sur ces questions : « *J'ai vu des choses aberrantes... un type qui tire avec un flingue et qui fouette un tigre... On ne pourrait plus faire ça aujourd'hui.* »

Les premières tentatives de sensibilisation aux enjeux environnementaux du cinéma et de l'audiovisuel deviennent visibles au début des années 2000, à l'initiative de techniciens et de professionnels soucieux de faire changer la culture et la pratique des tournages pour les rendre compatibles avec les limites planétaires et anticiper des conditions viables et pérennes de réalisation pour les tournages d'aujourd'hui et de demain.

Selon Aurélie Ravier, autrice d'un mémoire historicisant l'éco-production, les signes avant-coureurs de la prise de conscience concernant l'empreinte environnementale du secteur audiovisuel, caractérisé par la massivité de sa production et diffusion, apparaissent « aux États-Unis avec pour point de départ le premier *Guide de production environnementale*, créé en 1995 par

²¹ De tels questionnements ont été amorcés pour certains aspects dans Chalvon-Demersay, Sabine. « La saison des châteaux. Une ethnographie des tournages en "décors réels" pour la télévision », *Réseaux*, vol. 172, n° 2, 2012, pp. 175-213 citant notamment le rapport de 2008 de la Commission du Film d'Île-de-France, « L'empreinte écologique d'un tournage ».

l'Environmental Media Association qui propose des alternatives de produits et de services permettant de réduire l'impact d'une production »²².

C'est au tournant du XXI^{ème} siècle que les initiatives pionnières voient le jour, comme en France avec Ecoprod qui s'est saisi de la question de l'éco-production dès 2009. Fondée sous la forme d'un collectif dont la mission était de fédérer et d'accompagner la transition environnementale du secteur audiovisuel, Ecoprod a posé les jalons de l'éco-production et créé les premiers outils mis à disposition des professionnels et des institutions pour en favoriser le déploiement.

Depuis lors, régie, logistique, décors, costumes, toutes les professions en prise directe avec la matérialité du cinéma et de l'audiovisuel, se sont attelés à ce vaste chantier d'écologisation du secteur, qui consiste à opérer des arbitrages, des renoncements et des réinventions.

À l'issue de cette recherche, il nous semble que ce milieu professionnel est parmi les plus conscients et disposés à changer, avec les transformations artistiques et culturelles en cours, qui incorporent aujourd'hui de nombreuses pensées de l'écologie à leurs démarches. Ainsi, le cinéma et l'audiovisuel n'occupent plus seulement une fonction pivot dans la production d'imaginaires alternatifs, mais se trouvent au centre des questions afférentes aux futurs de la production. Comment fabriquer des images-sons différemment ? Quelles pratiques cultiver pour faire exister ces mondes, leurs économies et leurs savoirs, en allégeant leur empreinte ? Comment ce secteur se questionne-t-il et imagine-t-il son propre futur et sa pérennité socio-environnementale ? Autant de questionnements auto-adressés par le secteur dont certaines réponses nous ont été livrées dans l'enquête qui suit.

4. Cadre méthodologique

4.1. Une enquête avec et par les professionnels

Notre équipe de recherche a pu s'entretenir avec 44 productions qui ont expérimenté le Label Ecoprod. À partir de ces échanges, l'équipe de recherche

²² Aurélie Ravier, « La transition environnementale du secteur cinématographique et audiovisuel français. Panorama des acteurs de l'éco-production », mémoire de Master 1, Histoire de l'art, spécialité Histoire du cinéma, sous la direction d'Agnès Devictor, année 2022-2023.

a pu évaluer les retours d'usage du Label face aux différents types de productions audiovisuelles étudiées. L'enquête que nous avons réalisée, en tant que sociologues, économistes et physiciens, documente les évolutions favorables des manières de produire étayées par la phase pilote du Label Ecoprod.

Cette étude conduit à mettre l'accent sur les réussites et les transformations de certaines habitudes, en particulier les pratiques quotidiennes et circonstanciées sur un plateau, comme la revalorisation des déchets, la végétalisation de l'alimentation, la réduction des déplacements individuels, les solutions alternatives à des sources énergétiques polluantes. L'accent est aussi mis sur les points de résistance qui interrogent les professionnels en quête de réponses alternatives : les verrous technologiques, sociaux, en termes d'asymétries de pouvoir, de responsabilité et de hiérarchie sur les tournages, ce qui conduit à décrire les difficultés, les questionnements, les affects et les avancées que le secteur vit dans sa transition.

L'éco-production apparaît d'abord nettement, dans de nombreux entretiens, comme une réponse à une situation d'écœurement face un ensemble de pratiques, de réalités et d'habitudes perçues aujourd'hui comme des aberrations. Autant de réalités qui n'ont plus lieu d'exister pour un nombre croissant de professionnels. Comme le raconte l'une des professionnelles interrogées : *“Avant, on inventait des histoires pour tourner au soleil, maintenant on fait plus attention à ça.”*

À titre d'exemple, ce sont souvent les choses les plus visibles et les plus évidentes à observer qui font l'objet d'une évolution rapide des comportements et des points de vigilance : les mégots, les emballages, les feuilles de décor et l'ensemble des déchets que l'on veille désormais à ne plus abandonner derrière soi après le tournage d'une scène.

Cette étude sur l'éco-production doit être comprise comme une enquête à partir d'une quête de sens pour un secteur emblématique – « l'usine à rêves » – qui réécrit l'imaginaire de sa propre culture professionnelle, et invente des possibilités de vie, de réalisation et de travail compatibles avec la nécessité de faire mieux, avec moins de matérialité, moins d'énergie, moins de gaspillage et moins d'aberrations. Comme nous le souligne l'un de nos interrogés : « On est un vecteur de sens et d'imaginaire, on est une industrie centrale, les industries culturelles ont un rôle central à jouer. Mais si on ne propose pas aux gens une alternative, les gens n'ont pas envie de changer en fait. Éco-produire, c'est d'abord voir que c'est possible. C'est une bascule de

valeurs, dans la société. Notre rôle est important, mais il faut que l'on soit cohérent dans nos manières de faire. Ces nouveaux imaginaires, il faut qu'on commence par se les appliquer à nous-mêmes. »

Sur le plan de sa conduite méthodologique, l'enquête a été menée sur la base d'un questionnaire quantitatif, comprenant 96 entrées, administré au cours d'entretiens qualitatifs d'une durée moyenne de 2 h 30 pouvant aller jusqu'à 4 heures d'entretien.

À la suite des entretiens, des données de deux types ont été utilisées pour construire notre analyse. Des données qualitatives et des données quantitatives. S'agissant des données qualitatives, la méthodologie de traitement s'est déployée de la façon suivante : nous avons effectué des transcriptions intégrales des entretiens réalisés puis nous avons effectué un travail de classification des items récurrents (unité sémantique / idée ou concept) présents dans ces transcriptions, jusqu'à parvenir à une stabilisation et une consolidation des axes analytiques qui seront présentés. Nous avons veillé à ne jamais nous éloigner de ces matériaux vivants au moment de nos travaux d'analyse et d'écriture. Nous voulions rester à l'écoute de ces narrations, de ces retours d'expériences, pour être en mesure de rendre compte des savoirs, des affects et des horizons entrevus au cours de ces entretiens.

Le travail d'analyse de ces matériaux est donc indissociable d'une réelle imprégnation et d'un engagement des chercheurs dans l'enquête, tout au long de la démarche, indépendamment d'un moment d'écriture précisément repérable. Il est d'ailleurs impossible d'identifier un moment d'écriture à proprement parler ou de conceptualisation bien défini, tant l'écriture, l'analyse, les entretiens et les transcriptions ont été réalisés dans une même énergie, un même souffle, et traversés par une trajectoire d'enquête, d'écoute et de précaution à chaque instant.

Concernant les données quantitatives descriptives, nous nous sommes appuyés sur les documents suivants :

- données quantitatives issues des entretiens :
 - budget total
 - budget alloué à l'éco-production
 - temps total de production (préparation, tournage, post-prod)
 - temps alloué à la démarche d'éco-production
 - nombre de professionnels à un poste en éco-production

(données issues des grilles du référentiel complétées par les personnes interrogées en entretien)

Des données complémentaires ont été utilisées pour contextualiser le corpus principal :

- données issues du Carbon’Clap, qui permettent d’avoir un regard global sur les postes d’émissions important ;
- données issues du sondage « *Vers la définition d’un métier en Éco-production ?* » collectées sur la base d’un questionnaire envoyé à deux groupes de professionnels du cinéma et de l’audiovisuel entre septembre 2023 et mars 2024 :
 - des personnes ayant travaillé à un poste chargé de l’éco-production ;
 - des personnes ayant embauché quelqu’un en charge de l’éco-production.

Les résultats de l’enquête sont analysés suivant trois axes de lecture :

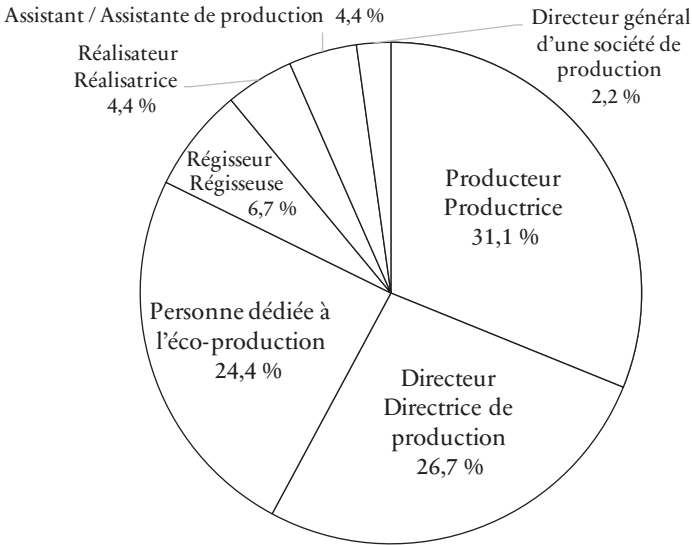
1. une analyse socio-organisationnelle
2. une analyse socio-économique
3. une analyse socio-environnementale

En résumé, nous proposons dans les pages qui suivent une immersion dans :

- une enquête menée par des professionnels qui se questionnent sur leurs propres pratiques de production dans le contexte de la réglementation climatique ;
- une enquête réalisée avec des professionnels qui installent de nouveaux modèles organisationnels et économiques ;
- une enquête sur une quête de sens pour un secteur emblématique – « l’usine à rêves » – qui réécrit l’imaginaire de sa propre culture professionnelle.

4.2. Présentation du terrain d’étude

L’étude s’appuie sur les réponses de 44 professionnels de l’audiovisuel relevant des différents métiers précisés dans le graphique, ci-dessous.



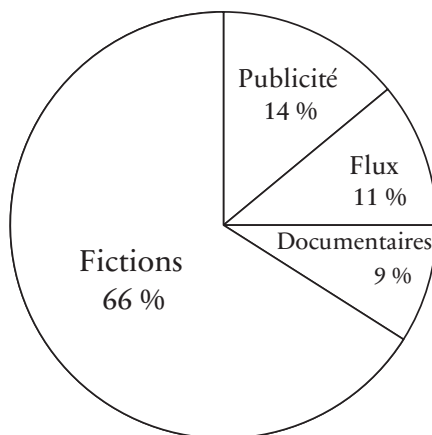
Graphique 1: Corpus des personnes interrogées.

La diversité des profils, en termes de métier comme de hiérarchie, nous a permis d’identifier les enjeux induits par différentes réalités, positions et enjeux. Nous avons pu mettre en lumière les tensions et les oppositions avec la production qui surviennent parfois entre les personnes embauchées spécifiquement à un poste dédié à l’éco-production, les personnes plus généralement en charge des enjeux d’éco-production, mais aussi les cas où toutes ces personnes sont parvenues à se coordonner pour construire une démarche environnementale cohérente, équitable et partagée.

Officiellement lancé le 21 septembre 2023, le Label Ecoprod est construit comme une grille de 80 actions à mettre en place dans le processus de fabrication d’une œuvre audiovisuelle, pour réduire son impact environnemental²³. Les productions qui ont participé à cette étude, se sont donc inscrites dans

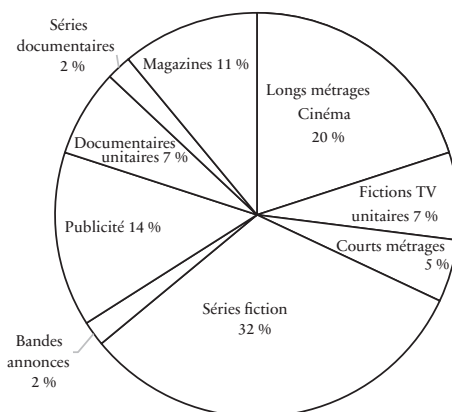
²³ Pour rappel, la V1 du Label Ecoprod est composé de 80 critères répartis dans les 10 domaines suivants : [A] Production, communication, engagement, [B] Éditorial, [C] Bureaux, [D] Lieux de tournage, [E] Décors, construction, accessoires de tournage, [F] Habillage, maquillage, coiffure, [G] Déplacements, [H] Régie, [I] Moyens techniques, [J] Post-production

la phase pilote du Label Ecoprod. L'objectif de cette phase était de tester concrètement les actions proposées par le Label Ecoprod, tout en analysant les impacts organisationnels, économiques et environnementaux d'une telle démarche.



Graphique 2: Corpus des personnes interrogées par genre audiovisuel.

Le corpus des œuvres étudiées est composé en grande majorité de fictions. Cependant, d'autres formats sont aussi représentés.



Graphique 3: Composition du corpus : typologie des formats.

Sur les 44 productions étudiées, 7 (soit 16 %) ont eu un score inférieur à 65 % au Label Ecoprod, et 37 (soit 84 %) ont eu un score supérieur à 65 %.

Notons dès à présent que les œuvres faisant partie de notre corpus sont portées en grande majorité, à 91 %, par une société de production.

Tableau 1: Personnes à l’initiative de la démarche d’éco-production

À l’initiative de la démarche	nombre	%	score moyen au label
Diffuseur TV	5	11	75
Réalisateur·rice	2	5	73
Autre (clients)	2	5	73
Producteur·rice	27	61	72
Directeur·rice de production	5	11	67
Régisseur·euse	3	7	56
Total	44	100	

Tableau 2: Structure porteuse du projet

Structure porteuse du projet	nombre	%
Société de production	40	91
Diffuseur / Distributeur / TV / Plateforme	1	2
École / Centre de formation	1	2
Autre (Association / Client)	2	5
Somme	44	100

Toutes les productions faisant partie de notre corpus ont déployé, avec plus ou moins de succès, une politique éco-responsable durant leur fabrication. Pour une grande partie d’entre elles (27, soit 61 %), la production était à l’initiative de la démarche d’éco-production. Les œuvres avec le diffuseur, la réalisation et/ou la production à l’initiative de la démarche d’éco-production ont eu, en moyenne, un score supérieur à 70 % au Label Ecoprod.

Pour une démarche d’éco-production pertinente, les acteurs clés de la fabrication doivent être les porteurs de la démarche. Ils ont toutes les cartes

en main pour penser la démarche et faire son suivi jusqu'au terme de la fabrication.

Pour beaucoup de nos répondants, éco-produire suppose un « dialogue entre production et réalisation » et certains se demandent s'il ne faudrait pas « aller systématiquement vers la formation des producteurs et des réalisateurs », « former les producteurs à l'éco-production », voire envisager « une espèce de pacte réalisateur-producteur-diffuseur ». Lorsque les producteurs et diffuseurs ne sont pas suffisamment concernés et informés, les productions risquent un « manque d'anticipation nécessaire pour bien éco-produire ». Il ne suffit pas que la production soit à l'initiative pour avoir une démarche d'éco-production efficace. Il faut ajouter à cela l'organisation des équipes, le temps accordé à la préparation et à la mise en place, ainsi qu'une grande attention aux vecteurs favorables ou défavorables qui gravitent autour d'une ambition d'éco-production.

Il est également nécessaire de préciser que le premier geste d'éco-production doit, idéalement, être fait par la structure porteuse du projet : en l'occurrence, dans le cas de notre corpus, la société de production. Geste qui doit être ensuite accompagné d'une série d'actions spécifiques à la démarche.

Les actions qui ont majoritairement été mises en place sont celles où la production avait le plus de moyens d'agir, le plus de prise sur la situation.

5. Les actions d'éco-production mises en place : repérage des freins et des leviers

Les actions qui ont été menées par plus de 95 % des productions sont la désignation d'une personne en charge de l'éco-production, la communication de consignes de tri dans les bureaux et le fait de proposer au minimum une offre végétarienne ainsi qu'une seule offre par semaine de viande rouge. Différents motifs explicatifs peuvent être avancés.

D'abord, ces critères ont du poids dans le référentiel du Label Ecoprod. De plus, pour les productions ayant la main sur l'embauche ou non d'une personne supplémentaire à un poste en éco-production, ou le changement de régime alimentaire sur le tournage, ces actions semblent relativement faciles à mettre en place. Cela ne signifie pas qu'elles se passent de questionnement, mais qu'elles relèvent d'une option plus aisément maîtrisable par les personnes en charge de la fabrication des œuvres. S'inscrivant dans la même logique, la

mise en place d'un plan de gestion visant à réduire et trier les déchets, et le recours à des appareils d'éclairage éco-énergétiques, sont des actions réalisées par plus de 90 % des productions.

À l'inverse, d'autres actions semblent moins aisées à mettre en place, en particulier lorsque l'infrastructure environnant le tournage ne permet pas d'avoir de prise directe sur la situation. Les actions d'approvisionnement des bureaux en énergie renouvelable n'ont, par exemple été réalisées que par 30 % des productions, tout comme les mesures de réduction de la consommation d'électricité sur le tournage. La location de véhicules électriques, hybrides ou à carburant alternatif pour éviter les véhicules thermiques a souvent été délaissée par les productions du fait d'une dépendance à des infrastructures plus globales, qui ne sont pas toujours disponibles, en fonction des lieux. Ces dernières actions, dans leurs limitations et difficultés, seront analysées dans la partie qui concerne l'analyse environnementale.

La catégorie « Production, communication, engagement » rassemble les actions de formation et de formalisation de la démarche d'éco-production (rédaction d'une feuille de route, bilan carbone, etc.), qui ont été largement mises en place par les productions étudiées. Les actions de la catégorie « Régie » ont également été suivies à près de 80 %. Ce département a été l'un des premiers à prendre en compte les enjeux d'éco-production, où les impacts sont parmi les plus visibles. Pour la catégorie « Habillage, maquillage, coiffure », 30 % des productions ont indiqué que les actions listées n'étaient pas applicables, notamment pour les projets de documentaires ou les émissions de flux.

S'agissant de la « Post-production », les entreprises de production faisant très généralement appel à des prestataires, elles n'ont que peu de prise sur l'activité réellement effectuée. C'est pourquoi l'action de privilégier des appareils reconditionnés et peu consommateurs d'énergie n'a été validée que par 20 % des productions. Elles peuvent transmettre des indications ou des actions à privilégier, mais ne peuvent généralement pas imposer un type d'organisation au prestataire de post-production. Ce domaine d'activité n'est certes pas neutre dans l'impact environnemental d'une production audiovisuelle, et il mériterait de faire l'objet d'études futures.

L'étude permet de distinguer les actions qui peuvent être mises en place aisément pendant un tournage, des actions plus complexes à déployer. L'analyse de l'ensemble des réponses montre que les freins à la mise en place de certaines actions peuvent être regroupés en cinq grandes catégories :

- Actions liées à une infrastructure plus globale (la production et/ou la personne en charge de l'éco-production n'a pas de leviers d'actions), par exemple : approvisionner les bureaux en énergie renouvelable.
- Freins économiques (l'alternative coûte plus cher) : quand les billets de train sont plus chers que les billets d'avion, le prix des produits bio, etc.
- Absence d'alternatives : branchements forains trop compliqués à mettre en place, absence d'offre de groupes électrogènes non thermiques ou de voitures électriques, etc.
- Manque de connaissance, de sensibilisation ou d'implication des équipes : réticences sur le fait d'introduire des repas végétariens, manque de formation aux pratiques d'éco-conception, etc.
- Manque de temps pour mettre en place de nouveaux usages ou pour trouver une alternative : par exemple, identifier des prestataires éco-responsables dans la région de tournage.

Cette étude permet aussi d'identifier des prises pour répondre à ces difficultés, de mettre en évidence à la fois les dépendances infrastructurelles, les emprises technologiques et sociales, ainsi que les possibilités latentes de redirection écologique. L'analyse en sera approfondie dans les trois grandes parties qui vont suivre.